

JOURNAL DE LA HAYE.

ABONNEMENT
PAR TRIMESTRE.
Pour La Haye, fl. 7 — Payable
à la province — 8 — d'avance.
PAIX DES INSERTIONS.
Les premières 5 lignes fl. 1,50 timbre
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
La Haye, Surm., n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES.
Chez M. van Weelden, Libraire, Spui
et chez les BÉNÉDICTINS, Doornstraat
de Oudekerkplein, n° 12.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction. Franc de port.

LA HAYE, MARDI 10 JANVIER.

Revue Politique.

En ce jour, l'opinion de la France entière se prononce d'une manière plus explicite pour la dissolution de l'assemblée nationale; c'est la question à l'ordre du jour. Les journaux des départements font incessamment mention de nouvelles pétitions de citoyens qui deviennent de plus en plus évidentes que si la nation française était aujourd'hui consultée comme elle l'a été le 10 décembre, l'assemblée aurait contre elle toute cette immense majorité conservatrice qui a porté au pouvoir Louis-Napoléon. Elle n'aurait même pas pour elle toute la minorité des organes de cette minorité, les plus modérés ne se prononcent pas moins énergiquement que les journaux de la majorité en faveur d'une dissolution. Seuls, les organes de la République ultra-démocratique, et de la petite coterie du *Vitalité*, *Le Peuple*, *Le Peuple de M. Proudhon*, à Lyon, le *Peuple souverain*; à Toulouse, l'*Émancipation*, en un mot, les organes les plus compromis et les plus compromettants de la République rouge et socialiste, sont devenus les plus zélés défenseurs de cette assemblée, contre laquelle leurs colères se déchaînaient naguères. Étrange contradiction, mais qui ne nous étonne guère! Les hommes qui ont sans cesse la bouche remplie des grands mots de *peuple*, de *volonté de la nation*, de *souveraineté nationale*, sont précisément ceux-là qui protestent contre leurs vœux les plus ardents.

Mais si elle continue à résister au vœu public, si, après avoir tiré toute sa force de l'opinion de la minorité, elle cesse complètement d'en tenir compte, et se jette aveuglément dans les bras de la majorité, comme les pouvoirs révolutionnaires l'ont fait, c'est alors que la France aura le droit de se souvenir que de son côté, on oubliera ses services pour ne se souvenir que de son entêtement, et le pays proscriera en masse, aux élections prochaines, les *prochardistes*.

Enfin, si l'assemblée nationale de France poursuivait en ce moment une œuvre utile, indispensable, on concevrait, jusqu'à un certain point, qu'elle s'exposât, pour l'achever, au jugement de la majorité. Mais en est-il bien ainsi? L'assemblée peut-elle seule achever de constituer l'état politique et social de la France par le vote des lois organiques? Mais persister à vouloir que des lois organiques peuvent aussi bien être votées par une assemblée législative que par une assemblée constituante, n'est-ce pas ignorer que toutes les lois du monde sont plus ou moins organiques. Et cela est si vrai que les lois organiques que la constituante aura faites, l'assemblée législative pourra les défaire. Elle n'y manquera probablement pas si la chambre actuelle persiste à faire ces lois, malgré le vœu de la France. L'arrivée pour les lois organiques de l'assemblée nationale qui est arrivé pour les décrets du gouvernement provisoire; on n'aura rien de plus pressé que de les rapporter pour donner satisfaction à la majorité réelle. En conservant pendant longtemps le pouvoir, l'assemblée nationale court risque de perdre la popularité qui lui reste, encore, de popularité, en édifiant des lois organiques malgré le vœu de la France, elle bâtit sur le sable, et le souffle de la majorité renversera demain.

La situation, en France, ne se dégage qu'avec lenteur de son tourbillon. Les débats de l'assemblée nationale ont été remplis par des interpellations sur les affaires étrangères, de Lamarque, de Ledru-Rollin, de Ledru-Rollin, ont pris la parole, à tour de rôle, pour apporter la conclusion d'usage, que la médiation est la plus sage réserve, mais en affirmant que la médiation se continuera dans les affaires d'Italie et que les négociations ont en pleine activité; M. de Lamarque, pour défendre la politique de gouvernement provisoire, a qui l'événement, selon lui, donnera raison; M. Ledru-Rollin, pour demander qu'on apporte une bonne fois les concessions contre l'affaire de Risquons. Tout à la fois, afin qu'il en fût justice. L'assemblée s'est montrée froide et peu émue sur ces interpellations qui se sont terminées par l'adoption de l'ordre du jour.

Ensuite, on a ensuite adressé d'autres au sujet de la publication par les journaux de la lettre adressée par le Président de la République à M. de Malleville, mais après quelques paroles fort dignes de M. Odilon Barrot, l'assemblée s'est éprise de son nouveau débat, en passant une seconde fois à l'ordre du jour. Nous publierons demain un extrait du compte-rendu de la séance, l'écart avancé à laquelle le courrier de France.

nous est parvenu ne nous permettant pas de le donner aujourd'hui.

L'opinion du dehors continue à se prononcer dans des pétitions contre cette assemblée. Chaque jour, on apprend, des départements que ce mouvement s'étend. Plusieurs arrondissements de Paris s'y sont associés déjà.

Les bruits de modifications ministérielles tiennent toujours quelques croyants. Un journal peu bienveillant, il est vrai, pour le nouveau pouvoir, prétend que le Président, à la suite des dissentiments qui existeraient entre lui et le cabinet actuel, aurait posé à M. Thiers cet ultimatum: ou son entrée aux affaires avec les hommes les plus marquants de son parti, ou la formation d'un cabinet républicain, choisis parmi les hommes que la révolution de février a mis au jour. Un article de l'*Assemblée nationale* que nous reproduisons plus loin, ferait supposer qu'on craint à Paris que le Président ne se jette dans les bras des Montagnards.

La population est donnée en Italie, le parti démocratique fait loi. M. Gioberti, qui luita cede plus vite encore que nous ne l'avions supposé dans la question de la dissolution de la chambre, se trouve en face d'une nouvelle exigence, et celle-ci est bien autrement redoutable. La *Gazette Piemontaise* du 2 publie des adresses envoyées à M. Gioberti, par les comités des provinces de Parme, de Plaisance, de Modène et de Reggio, qui demandent la reprise des hostilités contre l'Autriche.

Voilà la grande affaire, le but suprême où tend le parti républicain, et les divers gouvernements vont avoir à résoudre la question. M. Gioberti, comme représentant du pays le plus fort, de celui qui passe à juste titre comme le banquier de l'Italie, aura à répondre le premier aux sommations impérieuses qui vont lui arriver de tous les côtés. Est-il en mesure de recommencer la guerre? Et, supposé qu'il le veuille, ce qui est fort douteux, trouvera-t-il autour de lui les éléments nécessaires? Est-il sûr de l'esprit de l'armée, si le découragement par sa dernière défaite?

Nous suivons depuis plusieurs mois le mouvement des esprits en Italie, et nous ne voyons guère de dispositions belliqueuses que dans les clubs, et dans quelques journaux, ce qui ne suffit pas.

La constitution a été proclamée à Rome le 29 décembre, au bruit de canon et au son des cloches. Au moment où cette solennité s'est accomplie, le peuple, dit le *Contemporain*, paraissait dans l'enthousiasme. Nous savons depuis longtemps ce que cela veut dire.

Le ministère fait tout ce qu'il peut pour renforcer l'armée, mais, à en juger par le luxe de primes qu'il promet, l'ardeur des Romains ne doit pas être bien grande à s'engager sous le drapeau de la révolution.

On sait que le saint-père a tenu le 22 décembre un second consistoire. On sait aussi que les cardinaux qui ont été nommés, de cardinal de Tolentino n'attend pas plus tard que le jour des démagogues. Le conseil communal de cette ville a adhéré à la protestation de Pie IX contre l'établissement de la junte suprême. L'*Alba* entre à ce sujet dans une grande colère. Le peuple tout entier, plusieurs bataillons seraient résolus, suivant lui, à donner une sévère leçon aux insolents qui refusent de s'incliner devant la majesté de la junte et *tutti quanti*. Il suffit de se rappeler les dispositions des Suisses cantonnés à Bolognes pour comprendre ce que veut cette menace.

Le quartier-général de l'armée piémontaise vient d'être transféré à Alexandrie. Le roi Charles Albert y est lui-même.

Cette nouvelle jointe aux mesures de rigueur adoptées par le maréchal Radetzky, donne lieu à de nouveaux bruits de guerre. Il semble que des deux parts, on se prépare réellement à la reprise des hostilités.

La discussion de l'adresse continue dans le congrès espagnol. Dans la séance du 30 décembre une discussion assez vive a eu lieu entre M. Gonzalez Bravo et le ministre de l'intérieur, au sujet d'un amendement de M. Canero, relatif aux pouvoirs extraordinaires accordés au gouvernement par la dernière législature, et lequel a été repoussé par 117 voix contre 35.

Le bruit courait que les cortès allaient être prorogées jusqu'au 17 de ce mois.

Il est aujourd'hui tout à fait certain que la nouvelle de la victoire remportée par Cabrera était controuvée. Ce qui a donné lieu à cette fautive est une relation qui a eu lieu à Olot, et dans laquelle il avait été dit que la reine.

Le paquebot de la marine royale *Grane* est arrivée le 7 au soir à Falmouth avec les lettres du Brésil. D'après les nouvelles apportées de la Plata par ce navire jusqu'à la fin d'octobre, Rosas avait refusé de reconnaître le Southern comme envoyé britannique, jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouvelles instructions de son gouvernement. L'escadre française a débarqué 500 hommes à Montevideo.

L'élection d'un membre de la Seconde Chambre des États-Généraux, qui vient d'avoir lieu dans le troisième district de la province de Groningue (Appingedam), a eu pour résultat la nomination de M. le Dr R. Westerhoff, qui a obtenu une immense majorité de suffrages.

Hier au soir est décédé en cette ville, à l'âge de 68 ans, M. C. R. Vaillant, membre de la Haute Cour des Pays-Bas, et ancien gouverneur des Indes Occidentales néerlandaises.

Avant hier, en lieu de la fête annuelle des ouvriers typographes. Nous avons déjà eu l'occasion de faire connaître toute l'utilité de cette association vraiment fraternelle, ou plutôt mutualité, et nous ne pouvons que nous féliciter de son succès. Les membres de cette association ont été très nombreux, et ont été très satisfaits de leur réunion. Les membres de cette association ont été très satisfaits de leur réunion. Les membres de cette association ont été très satisfaits de leur réunion.

deuxième lundi du mois de janvier. A cette occasion il y a eu un acte de représentation extraordinaire, ou tous, acteurs et auditeurs, se composent d'ouvriers qui, dans un parfait accord et avec le plus grand ordre possible, renouvellent chaque année l'engagement de s'entre-aider mutuellement.

N'hier et aujourd'hui nous n'avons reçu les journaux de Berlin et de Francfort.

Tableau comparatif des ventes, prix et existences de café de la Société de Commerce des Pays-Bas de 1835 à 1848.

Années	AMSTERDAM. Balles.	ROTTERDAM. Balles.	MIDDELBOURG. Balles.	TOTAL. Balles.	000 Café par nos ventes.	000 Café par nos ventes.
1835	210,000	188,300	16,800	395,700	33	34
1836	259,700	240,300	23,900	523,900	33	33
1837	336,900	236,100	11,900	634,900	27	28
1838	367,700	315,100	13,500	696,300	30	30
1839	357,100	311,900	15,200	684,200	31	32
1840	487,500	367,200	18,900	853,600	30	32
1841	547,700	437,500	13,100	998,300	26	27
1842	512,400	379,000	31,500	922,900	24	24
1843	564,200	421,500	33,200	1,018,900	21	22
1844	574,900	415,700	27,300	1,017,900	21	22
1845	540,100	363,700	21,800	925,600	22	22
1846	515,200	347,100	33,200	895,500	20	20
1847	567,900	389,400	41,600	1,000,100	20	20
1848	443,400	329,800	25,700	798,900	19	18

EXISTENCES au 31 décembre.

Années	AMSTERDAM. Balles.	ROTTERDAM. Balles.	DON-BOEGH. Balles.	MIDDELBOURG. Balles.	TOTAL. Balles.
1835	120,000	80,000	19,000	—	219,000
1836	130,000	92,500	8,500	—	231,000
1837	84,900	102,500	9,100	—	196,500
1838	93,500	86,600	5,500	9,900	195,500
1839	130,200	111,300	21,800	9,600	272,900
1840	160,100	125,600	—	4,600	286,300
1841	167,900	109,400	—	2,600	279,900
1842	153,400	131,200	5,900	19,200	309,700
1843	290,700	194,000	39,700	22,700	547,100
1844	290,600	195,500	19,200	22,800	528,200
1845	281,000	164,200	36,600	34,900	516,700
1846	295,600	214,400	30,700	21,000	561,100
1847	228,400	159,800	22,800	18,700	449,700
1848	162,400	129,900	18,900	12,000	323,200

« Ce que nous avons avancé d'après une source certaine, au sujet de l'intention du gouvernement américain d'acquiescer l'île de Cuba; est de la plus exacte vérité, malgré les dénégations qui ont accueilli cette nouvelle. Seulement, nous devons faire observer que nous n'avons pas dit qu'il y ait actuellement négociation pendante entre l'Espagne et les États-Unis, mais bien que la dernière de ces puissances avait chargé son représentant à Madrid de sonder les dispositions du cabinet espagnol à l'égard de cette question. Ces détails, qui nous venaient de Madrid même, se trouvent aujourd'hui pleinement confirmés par les correspondances des journaux de Londres. Mais ce n'est pas tout encore: l'honorable M. East, de la Virginie, membre du parlement américain, a également reçu une lettre de Madrid qui fait les mêmes confidences, et il se propose, nous dit-on, d'adresser au sujet des interpellations au secrétaire d'Etat. Le président ou ses ministres jugeront-ils convenable dans l'intérêt du pays de donner quelques explications sur ce fait? C'est ce que nous ignorons, mais notre dire n'en est pas moins véritable. Toutefois, l'élection du général Taylor a coupé court à toute négociation à cet égard, et il est probable que le nouveau président, d'après sa politique connue, préférera améliorer l'état de nos dernières acquisitions dans lesquelles est comprise la région aride de Californie, plutôt que d'en hasarder de nouvelles. De grâce, qu'on nous laisse respirer un moment et digérer au moins ce que nous venons de lire. »

On se rappelle que, jusqu'à la fin de 1847, la direction du chemin de fer rhénan faisait publier tous les mois, par la voie des journaux, un petit tableau du nombre de voyageurs et de la quantité des marchandises transportées, ainsi que des recettes. En 1848, elle n'a pas continué ces publications, ce qui joint à la situation politique, faisait supposer que les recettes de ce chemin de fer étaient, en 1848, inférieures à celles de 1847. Nous en trouvons maintenant la preuve dans une lettre adressée de Cologne, le 30 décembre, à la *Gazette d'Amsterdam*.

« Le conseil d'administration du chemin de fer rhénan a tenu hier une séance peu agréable. La direction lui a annoncé que, par suite des mouvements politiques et du budget de 1848, il y avait une réduction de recettes de 300,000 thalers, comparativement à celui de 1847, qu'on ne peut pas prévoir de plus favorable pour l'année 1849, et que, par conséquent, le chemin de fer, en raison de l'obligation de recourir, et même d'être payé de temps, à un emprunt de 500,000 thalers, etc. Cette nouvelle a causé une grande surprise, car il circulait depuis quelque temps dans le public des rumeurs sur le fait que le chemin de fer rhénan était en déficit. Les bourses ne peuvent pas recevoir une impression déplorable. La direction...

tion n'en est pas possible; elle administre activement et avec autant d'économie que possible. Le chemin de fer est trop dispendieux, le duc était trop faible, et il a fallu peu à peu tripler le capital.

On a dernièrement reparlé du projet d'un chemin de fer d'ici à Venlo, passant par Stommelm, Grevenbofch et Gladbach; mais l'exécution en est remise à des temps meilleurs. Le cercle de Gladbach, très-intéressé dans cette entreprise, a besoin de son argent pour l'industrie; et l'on est heureux de pouvoir dire à ce sujet que les tisserands sont presque partout suffisamment occupés.

Nous avons publié hier les nouvelles de l'Inde apportées par le *Courrier de l'Inde*. Le *Daily News*, en les publiant, dit qu'il ne faut pas se faire illusion sur l'importance des nouvelles reçues des Indes. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

La défection de 5,000 hommes des troupes (Sikhs) dans le Peshwar, est le fait le plus sérieux. Le gouvernement réfléchira sans doute sur le tort qu'il a en ne pas fortifier l'occupation anglaise du haut Indus. A Moulton est notre premier ennemi, Moolraj, avec 12 à 13,000 hommes. L'armée qui lui fait face est celle du général Whish, forte de 8 à 10,000 hommes. Sur la ligne du Chenab et non loin de Lahore est l'armée de Shera-Singh, forte de 15 à 20,000 hommes, la plupart vieux soldats aguerris. Dans ces mêmes parages est la brigade suspecta de Goolab-Singh, venue de Cashmere ostensiblement pour coopérer avec les Anglais, et peut-être pour offrir aux nouvelles recrues des facilités pour désertir. Plus haut, dans le pays, est l'armée de 34 à 40,000 hommes, commandée par Chuttoo-Singh, dans le Hazareh. Voilà les troupes qui ont été renforcées par la mutinerie du régiment de Babbo. De l'autre côté de l'Indus sont 5,000 hommes, qui se sont soulevés contre le major Lawrence et l'ont forcé à s'enfuir.

Pour résister à ces insurgés des montagnes dans le Hazareh et à Pestawar, nous avons une poignée d'hommes dans la forteresse d'Altock et les forces insignifiantes que commande le capitaine Abbott. Tout annonce que nous aurons à soutenir une campagne d'hiver au milieu des montagnes de l'Himalaya contre un ennemi numériquement formidable et connaissant le terrain.

Il est probable que le sort de la capitale se décidera dans une bataille entre lord Gough et Shera-Singh sur quelques points entre le Ravee et le Chenab. Lord Gough est à la tête de 20,000 hommes. Nous ne doutons pas de l'issue du combat. Une victoire remportée contre un chef tel que Shera-Singh contribuerait puissamment au rétablissement de la tranquillité dans le Punjab.

Le *Times* publie la lettre suivante du Caire, le 19 décembre :

Les deux fils d'Ibrahim-Pacha que leur père avait envoyés depuis trois ou quatre ans à l'institution militaire qu'il avait fondée à Paris, à la nouvelle de sa mort, ont quitté la France et sont arrivés ici sur le dernier steamer français. Ils allaient se rendre au Caire pour faire hommage à Abbas-Pacha, lorsqu'à leur grande surprise ils reçurent l'ordre de retourner immédiatement à Paris pour y reprendre leurs études. Ces jeunes gens ont l'un 24; l'autre 26 ans, et, bien que, suivant la loi turque, ils ne soient pas encore en état d'émancipation, au moins sont-ils d'âge à jouir de la liberté de leurs actions surtout ayant perdu leur père. Les richesses laissées par Ibrahim sont immenses. Il a pour héritiers ses trois fils, les bey Achmet, Moustapha et Ismail. Cette espèce d'exil fait craindre qu'Abbas-Pacha ne cherche à se venger des traitements qu'il a reçus d'Ibrahim. Il est à souhaiter que la France n'exploite pas la présence de ces jeunes gens en faveur de ses secrets desseins sur l'Egypte.

Les autres feuilles anglaises ajoutent que les jeunes princes sont immédiatement partis pour Marseille.

Le *Times* publie en Angleterre :

Les journaux anglais publient des tableaux du revenu pour l'année, qui a fini le 5 janvier 1848, comparés à ceux de l'année finissant le 5 janvier 1847.

Nous allons résumer les principales données qui en résultent. L'année finissant au 5 janvier 1848 avait produit, comme *revenu ordinaire* (car nous laissons de côté les recettes extraordinaires, qui fausseraient toute comparaison), une somme totale de 1 milliard 190 millions.

L'année qui vient de finir le 5 janvier 1849 a produit, toujours comme *revenu ordinaire*, 1 milliard 211 millions.

Il y a donc, en faveur de cette dernière année, une augmentation de 21 millions.

Voici maintenant quelles sont les branches de revenu sur lesquelles il y a eu augmentation ou diminution.

- Il y a eu augmentation : Sur les douanes ; Sur l'accise, ou impôt de consommation ; Sur les terres de la couronne.

- L'augmentation sur les douanes est d'environ 23 millions, et elle s'explique par le fait que, pendant dix mois de cet exercice (du 1^{er} mars à la fin de décembre 1848), un droit a été perçu sur les importations de blé étranger. Ce droit, mobile de sa nature, a flotté entre 5 et 8 shillings et a dû produire à l'échiquier une somme considérable, car les importations de blé, surtout vers la fin de l'année, ont été abondantes. Le *Times*, par exemple, dans son *City article*, évalue la seule importation du mois de novembre à près de 61,000 quarters. C'est là certainement que doit être cherchée la cause de l'accroissement de recette constatée dans les douanes; évidemment qui ne se retrouvera plus, car, à partir du 1^{er} février prochain, la nouvelle législation sur les céréales supprime toute espèce de droit sur le blé.

- L'augmentation de l'accise est de 27 millions environ. Mais cela tient en partie à ce que, depuis l'année dernière, certains droits qui étaient perçus par l'administration du timbre le sont maintenant pour le compte de l'accise.

- L'augmentation sur les terres de la couronne est presque insignifiante, — 100,000 fr.

- Il y a eu diminution sur toutes les autres branches de revenu. Sur le timbre ; Sur les taxes diverses ; Sur la taxe du revenu ; Sur la poste.

- Sur les taxes diverses, la diminution est peu grave, 6 à 700,000 fr.
- Sur la taxe des revenus (income tax), elle est, au contraire, considérable : elle approche de 3 millions.

- Elle représente, par conséquent, une réduction de cent millions dans le revenu général de la population anglaise. — C'est beaucoup, mais c'est bien peu ; car nous sommes perdus, incalculables que la France a subies, dans l'ensemble, de la richesse, pendant la même période.

- Sur la Poste, la diminution est forte aussi ; 2 millions 1/2. Le temps d'arrêt imprimé à toutes les affaires par les crises qui ont éclaté sur le continent a dû avoir un effet contre-coup dans les recettes de la Poste, et l'on ne peut s'étonner de cette réduction. Nous aurions pu, à l'occasion de la réforme postale dont l'Angleterre a depuis longtemps pris l'initiative. Avec ou sans la réforme, ce résultat se serait également produit : ou, pour mieux dire, il eût été plus frappant encore, dans le système d'une taxe élevée.

Kafo, sur les décrets de 1847, il a été imposé de deux fois.

Toute balance faite, il reste, comme nous l'avons dit, à l'avantage de 1848, un accroissement de recettes d'une vingtaine de millions. C'est un résultat satisfaisant en présence des déficits énormes, qui se sont produits dans les revenus publics des autres pays, de celui de la France notamment. Et cependant, qu'on se le rappelle, nulle part la question de la réforme financière n'est plus vivement et plus sérieusement agitée qu'en Angleterre. Nulle part les hommes importants n'en font plus volontiers l'objet de leurs études et de la discussion publique.

Question italienne.

Depuis quatre mois, *La Presse* publie une série d'articles sur la question d'Italie, comme lui ayant été communiqués. Dans son numéro d'hier, cette feuille contient de nouveau un article sur cette question, en ayant soin de la faire précéder de quelques lignes, pour dire que celui-ci n'emané ni de sa rédaction ni de la source habituelle des autres communications. Ce nouvel article, écrit en faveur de la politique autrichienne, est accompagné d'un grand nombre de documents diplomatiques échangés depuis la conclusion de l'armistice entre le maréchal Radetzky et le roi Charles-Albert; ils jettent une nouvelle lumière sur cette importante question. Nous croyons, fidèles en ceci à notre habitude de faire connaître à nos lecteurs tout ce qui peut les éclairer sur la politique européenne, devoir publier l'article de *La Presse*. Le voici :

« L'exécution de la convention d'armistice conclue à Milan, le 9 août 1848, entre l'Autriche et la Sardaigne, a donné lieu à des discussions dont les journaux se sont plus d'une fois occupés. Dans la chambre des députés à Turin, on est allé jusqu'à taxer l'Autriche de déloyauté pour n'avoir pas fidèlement rempli les stipulations de cette convention.

« Les détails suivants, puisés à des sources authentiques, mettront nos lecteurs à même de juger en connaissance de cause, qui, de l'Autriche ou de la Sardaigne, a mérité les reproches qui ont été articulés à ce sujet.

« En vertu de l'article 4 de la convention de l'armistice du 9 août, les forces de terre et de mer de la Sardaigne devaient quitter la ville, les forts et les ports de Venise, pour rentrer dans les États sardes.

« Aussi était-ce pour amener le retour immédiat de la flotte sardaise dans les ports de la Sardaigne que le colonel Cossati, chargé de la part de cette puissance, de l'exécution de la convention relativement à la ville de Venise, y fut envoyé. Arrivé le 13 août au fort de la Malghera, le colonel Cossati fut escorté à Venise avec toutes les précautions usitées en temps de guerre. Il ne lui fut permis de s'entretenir qu'avec les chefs du gouvernement provisoire de la république, qui avait été proclamé de nouveau à Venise, dès que la reddition de Milan et la retraite de l'armée piémontaise eurent été connues. Manin et ses deux collègues déclarèrent à Cossati ne pouvoir plus recevoir aucun ordre de la part du gouvernement piémontais, puisque le nouveau gouvernement, sorti de l'élection du peuple, administrerait Venise pour le compte du peuple.

« Mais, dans l'impossibilité de pénétrer jusqu'au contre-amiral Albini, le colonel Cossati prit le détour de Trieste, où il s'embarqua à bord du pyroscaphe autrichien le *Volcan*. Le 18 août, il eut une entrevue avec le contre-amiral Albini à bord de la frégate sardaise le *Saint-Michel*. C'est alors qu'Albini déclara, en présence d'un officier de marine autrichien, que, sans un ordre exprès du ministère de la marine, il ne pouvait quitter sa position devant Venise, ni embarquer les troupes piémontaises, d'autant plus que la convention d'armistice ne lui avait pas encore été officiellement communiquée.

« Ainsi, l'autorité d'un officier venant directement du quartier-général du roi, n'avait pas, aux yeux du contre-amiral Albini, assés de poids pour le déterminer à exécuter les ordres souverains dont cet officier était porteur. C'est ici qu'on découvre sans peine le premier anneau de la longue chaîne de subterfuges par lesquels les autorités piémontaises ont pris à tâche d'éluder la loyale exécution des stipulations de l'armistice, en tant qu'elles concernaient Venise.

« Le 31 août, le contre-amiral Albini annonça enfin avoir reçu les dépêches qu'il avait attendues de la part du ministère de la marine. Il fit observer en même temps que si la flotte sardaise n'en continuait pas moins à stationner dans les eaux de Venise, c'est que le général de la ville, commandant des troupes de terre, n'avait pas encore directement reçu l'ordre de quitter la ville.

« Cet ordre étant enfin arrivé le 1^{er} septembre, il était permis de croire que rien ne s'opposerait plus à l'embarquement des troupes piémontaises et au départ immédiat de l'escadre qui devait les prendre à bord.

« Loin de là, les commandants piémontais se mirent tout à coup à élever de nouvelles prétentions, en exigeant du gouvernement autrichien l'assurance de vouloir s'abstenir de toute hostilité contre la ville de Venise et ses dépendances. Cette prétention était d'autant plus étrange qu'elle fut mise en avant au moment même où les avant-postes autrichiens continuaient, sans aucune provocation de leur part, à être en butte au feu bien nourri des défenseurs des forts de Malghera et de Brondolo.

« Rien n'est plus simple et plus clair que le sens de l'art. 4 de la convention du 9 août :

« Il est évident qu'en étendant l'armistice à la ville et à la terre ferme de Venise, cet article n'avait pour but que de faire cesser les hostilités entre les armées autrichienne et sardaise dans le territoire de Venise, tout comme dans le reste du théâtre de la guerre auquel se référèrent spécialement d'autres articles de la convention. En ne jetant qu'un regard furtif sur cet acte, on ne peut s'empêcher de reconnaître que son objet principal était de rétablir le *statu quo ante bellum*.

« C'est en conséquence de ce principe que les troupes piémontaises devaient abandonner les provinces qu'elles avaient envahies, et se retirer au-delà du Tessin, de manière que la ligne de démarcation entre les deux armées serait formée comme le porte explicitement l'art. 1^{er}, par la frontière même des États respectifs. Vouloir inférer de l'article 4 que l'Autriche avait par là renoncé au droit de réduire à l'obéissance la ville insurgée de Venise, tandis que celle-ci ne reconnaissait à la Sardaigne aucun droit de stipuler en son nom, et continuait, en ne tenant aucun compte de l'armistice, de commettre des hostilités contre les troupes autrichiennes, c'était passer la mauvaise foi jusqu'à l'absurde.

« Si jamais le privilège que les commandants sardes revendiquaient pour la ville de Venise eût pu lui être acquis en vertu de l'article 4, d'autres villes se trouvant dans une position analogue auraient pu le réclamer au même titre. Les villes de Brescia, de Côme et de Varèse continuaient, après la retraite de l'armée piémontaise, d'être occupées par des troupes auxiliaires aux ordres de Garibaldi et consors. Ces troupes cependant ont été dispersées, et les villes qu'elles défendaient ont été soumises à l'autorité légitime sans qu'il soit jamais venu à l'esprit de personne d'élever la moindre objection contre une opération aussi naturelle qu'elle était indispensable.

« Comme il fallait pourtant avoir un prétexte quelque peu coloré le séjour prolongé de l'escadre sardaise à Venise, on ne trouva rien de mieux que de s'accrocher à l'article 4, quelque forcée que fut l'interprétation qu'on dut lui donner pour cela. De là, vint que l'escadre sardaise, aux termes de l'art. 4, aurait dû immédiatement quitter Venise pour rentrer dans les États sardes, non pas à la voile que le 5 septembre, un mois entier après la conclusion de l'armistice, et encore n'était-ce que pour aller mouillera dans la rade d'Ancone.

« Tout à l'heure par ces tentatives injustifiables, le maréchal Radetzky fut parvenu à retarder à des degrés élevés, en faisant suspendre la remise du parc d'artillerie piémontais se trouvant à Peschiera. Voilà la manœuvre qu'on a osé lui reprocher comme une violation manifeste de la foi jurée.

« Nous allons faire suivre quelques extraits de pièces officielles, qui se

ont de nature à mettre en pleine évidence à quel point ce reproche est dénué de fondement.

„ Milan, le 23 août 1848.

„ Le lieutenant-général chevalier de Hess prévient le général comte Salasco que le feld-maréchal comte de Radetzki, vu le retard qu'éprouve l'exécution de l'article 4 de la convention d'armistice, se voit à regret dans la nécessité de différer la remise du parc d'artillerie de Peschiera aussi longtemps que le contre-amiral Albini ne se conformera pas aux ordres qui lui ont été donnés à cet égard.

„ Alexandria, le 25 août 1848.

„ Le comte de Salasco fait observer que la mesure prise par M. le maréchal comte Radetzki lui paraît trop dure et hors de propos. Il dit que le gouvernement du roi a fait loyalement tout ce qui était en son pouvoir pour exécuter toutes les stipulations de la convention d'armistice; que des circonstances imprévues et indépendantes de sa volonté en retardent l'entière exécution, et il finit par demander de laisser partir le parc d'artillerie en question, puisqu'il n'est douteux pas que les canons qui ont retardé le départ de Venise, de la flotte et des troupes piémontaises, n'aient cessé avant que les transports arrivent à la frontière sardaise.

„ Milan, le 27 août 1848.

„ Le général chevalier de Hess prévient le général comte Salasco, que le feld-maréchal comte Radetzki vient de recevoir de la part du ministère de la guerre l'ordre d'arrêter la marche ultérieure des convois de transport du parc d'artillerie, jusqu'à ce que les stipulations de la convention d'armistice du 9 de ce mois aient été complètement exécutées.

„ En attendant, les dispositions sont prises afin qu'immédiatement après l'arrivée de la nouvelle officielle de la retraite de la flotte et des troupes piémontaises de la ville et des eaux de Venise, les convois de Peschiera puissent se mettre en route.

„ Alexandria, le 29 août 1848.

„ Le lieutenant-général baron Chiodo porte à la connaissance du lieutenant-général chevalier de Hess, que le ministre de la guerre sardaise a réitéré l'ordre au contre-amiral Albini et au général commandant les troupes piémontaises à Venise d'exécuter l'article 4 de la convention d'armistice. Il espère dès-lors que le général de Hess ne vaudra plus mettre obstacle à la libre sortie du parc d'artillerie de Peschiera.

„ Milan, le 30 août 1848.

„ Le lieutenant-général chevalier de Hess répond au général baron Chiodo que le maréchal ayant reçu de la part du ministère de la guerre relativement à la remise du parc d'artillerie de Peschiera, les ordres les plus positifs, n'en saurait dévier.

„ Alexandre, le 1^{er} septembre 1848.

„ Le lieutenant-général baron Chiodo transmet au général chevalier de Hess, un nouvel ordre enjoignant au général de la Marmora, à Venise, et prie de le faire parvenir à sa destination par la voie de Trieste.

„ En même temps, il réitère ses instances à l'égard de la remise du parc d'artillerie et de l'entière restitution, au Piémont, de tout ce qui lui appartient.

„ Milan, le 3 septembre 1848.

„ Le général chevalier de Hess prévient le général baron Chiodo, que le feld-maréchal comte Radetzki partage entièrement le désir du gouvernement piémontais de voir au plus tôt exécutée la convention du 9 août; qu'il ne peut cependant pas se départir des directions qui lui ont été données à ce sujet par le ministre de la guerre; qu'en conséquence, il ne peut consentir à la remise du parc d'artillerie avant l'évacuation complète de Venise par la force armée de terre et de mer de la Sardaigne.

„ Le général de Hess fait observer qu'au bout de quatre semaines l'exécution de l'art. 4 de la convention d'armistice concernant l'évacuation de Venise, ne se trouve pas plus avancée qu'elle n'était le jour de la signature de cette convention, tandis que cette évacuation est purement effective en autant de jours qu'on a laissé s'écouler inutilement de semaines.

„ Bien que le ministre de la guerre à Vienne suppose que ce retard est dû à d'autres motifs, le général de Hess ne l'attribue qu'à des inadventances commises dans l'expédition des ordres nécessaires, et ne met pas en doute les honnêtes intentions du gouvernement du roi Charles-Albert.

„ Alexandria, le 7 septembre 1848.

„ Le général baron Chiodo fait savoir que le roi Charles-Albert voit avec un sentiment pénible le système de menace que le gouvernement impérial paraît avoir adopté à l'égard du Piémont. L'Autriche impute à mauvaise volonté ce qui est tout à fait indépendant de la volonté du gouvernement du roi. Les retards apportés à l'évacuation de Venise ne peuvent être attribués qu'à des circonstances qu'il n'était pas donné au gouvernement de changer.

„ Quoi qu'il en soit, le général piémontais espère que l'on va incessamment arriver au moment où ces difficultés cesseront, et où les deux gouvernements se persuaderont de leur loyauté réciproque dans l'exécution de tout ce qui a été convenu de bonne foi et avec toute la franchise propre aux militaires.

„ Milan, le 23 septembre 1848.

„ Le lieutenant-général de Hess informe le général baron Chiodo, que le maréchal comte de Radetzki a reçu l'ordre du gouvernement impérial de porter à la connaissance de celui de S. M. sardaise, que le ministère de la guerre, voyant que les articles de la convention de l'armistice ne sont pas encore entièrement exécutés, se voit forcé de demander, en vertu de cette convention, l'exécution des points suivants :

„ I. L'évacuation par les troupes sardaises du territoire des États de Modène et du Montferrat.

„ II. La reddition d'Osoppo, défendu par des canons et des artilleurs piémontais.

„ III. Le retour de la flotte sardaise dans la Méditerranée. (Elle était, le 19 septembre, mouillée dans la rade d'Ancone.)

„ Bien que la restitution du parc d'artillerie dépende de l'exécution des points articulés ci-dessus, le maréchal prend sur lui de consentir dès à présent à la remise de la moitié de ce parc, dans l'espoir de l'accomplissement loyal de l'armistice à l'égard des trois points ci-dessus indiqués.

„ Alexandria, le 25 septembre 1848.

„ Le lieutenant-général baron Chiodo insiste sur la remise de l'autre moitié du parc d'artillerie de Peschiera.

„ Milan, le 26 septembre 1848.

„ Le général chevalier de Hess assure le général baron Chiodo que l'autre moitié du parc d'artillerie sera restituée aussitôt que le gouvernement impérial aura acquis la certitude que les trois points dont traite son office du 25 septembre, ont été mis à exécution.

„ Alexandria, le 29 septembre 1848.

„ Le général baron Chiodo exprime au général de Hess la crainte que la promesse faite, il y a peu de jours, par le ministre de la guerre piémontais, de donner l'ordre à la flotte sardaise d'Ancone de quitter l'Adriatique immédiatement après le départ du parc d'artillerie de Peschiera, ne soit jugée insuffisamment par le maréchal comte de Radetzki. C'est-à-dire, qu'on croit le Piémont capable de manquer à sa parole sans qu'il ait donné un motif pour justifier une telle supposition.

„ Le général piémontais propose que les deux gouvernements donnent simultanément les ordres relatifs.

„ Milan, le 1^{er} octobre 1848.

„ Le lieutenant-général chevalier de Hess est chargé de déclarer au général baron Chiodo que le maréchal comte Radetzki regrette infiniment de ne pouvoir déférer au désir du ministère de la guerre de S. M. sardaise.

„ L'importance du côté politique de l'affaire en question est d'une nature trop grave pour que le maréchal, responsable lui-même à son gouvernement de toutes les suites que la non-exécution de la convention de l'armistice pourrait amener, ne se croie pas obligé d'insister avec force sur l'accomplissement de tous les articles de cette convention.

„ Sûrs d'ailleurs des motifs de menace qui ont été fournis au gouvernement impérial par le général de S. M. sardaise, il suffit de citer l'appui la conduite de celui-ci à l'époque antérieure au commencement des hostilités; et la manière dont il les a commencées n'a pas été, certes, de nature à inspirer de la confiance au gouvernement de S. M. l'empereur; tandis que le délai apporté par le contre-amiral Albini et le général de la Marmora à l'exécution de l'art. 4 de la convention concernant l'évacuation de la ville de Venise, a fait perdre à l'armée autrichienne un temps précieux, qui aurait peut-être suffi pour soumettre à l'empereur cette ville révoltée.

„ Les ministres d'Angleterre et de la république française accredités à la cour de Turin adressent, en date du 10 octobre, une note à M. le maréchal comte de Radetzki, dans laquelle ils déclarent avoir examiné les plaintes du maréchal et les raisons par lesquelles le gouvernement sardaise les a combattues, qu'ils regardent comme un devoir d'exprimer la conviction qu'ils ont acquise, que le gouvernement sardaise a toujours scrupuleusement exécuté les conditions de l'armistice; qu'ils ont vu avec peine que le maréchal n'avait rendu plus de justice au gouvernement sardaise, et qu'il avait fait pondre par des paroles amères aux justifications du même gouver-

nommé. Au lieu de la mission de paix et de conciliation qu'ils ont fait admettre au gouvernement piémontais, ils demandent au maréchal de considérer à quel point la détention du parc d'artillerie de Peschiera est contraire aux espérances que cette mission pouvait faire concevoir pour la paix en Europe, et ils réclament sa coopération pour éloigner tout sujet de plaintes qui pourrait compromettre l'heureuse issue des négociations.

« A cette note, le maréchal comte Radetzki répondit, en date du 12 octobre dernier, en s'excusant auprès de MM. les ministres, de ne pas entrer en discussion avec eux sur un objet qui, étant d'une nature purement militaire, devait être traité par les quartiers-maîtres généraux des deux armées. Toutefois, le maréchal se réfère à la teneur de l'office adressé le 1er octobre par le général chevalier de Huss à M. le général baron Chiodo, et qui justifie pleinement la détention du parc d'artillerie de Peschiera.

« Sous la date du 21 octobre, les ministres d'Angleterre et de la république française à Turin communiquent au maréchal comte Radetzki que le gouvernement du roi Charles-Albert s'était vu dans la nécessité de faire donner au contre-amiral Albini, commandant la flotte sardaise dans l'Adriatique, l'ordre de se rendre avec ses forces navales devant Venise, afin d'obliger le maréchal comte Radetzki à restituer au gouvernement piémontais le matériel de siège et les chevaux restés à Peschiera, qu'il s'était emparés de la flotte sardaise à plus l'ordre de protéger Venise et de s'opposer à toute violence que l'Autriche pourrait exercer contre cette ville.

« Le maréchal comte Radetzki reçut cet office dans un moment où le ministère impérial à Vienne était en pleine dissolution et où l'anarchie régnait dans la capitale. Dans ce fâcheux état de choses, le maréchal prit sur lui de répondre, en date du 23 octobre, à l'office précité, en se déclarant prêt à consentir à la remise de l'autre moitié du parc d'artillerie de Peschiera, à condition que les ministres d'Angleterre et de la république française se rendissent garants que la flotte sardaise retournerait sur-le-champ dans la Méditerranée.

« A cette proposition, les deux ministres donnèrent une réponse évasive et la flotte sardaise reparut le 27 octobre devant Venise, qu'elle quitta le 13 novembre pour retourner à Ancône, d'où le 15 décembre courant elle a levé l'ancre pour revenir à Venise.

« Il résulte de tout cela qu'il ne tient qu'au cabinet de Turin d'obtenir du maréchal Radetzki la remise entière du parc d'artillerie de Peschiera, en se conformant aux dispositions de l'armistice de Milan, en vertu duquel la flotte devait se retirer dans la Méditerranée, et non pas croiser dans l'Adriatique.

Nouvelles d'Italie.

Rome, 28 Décembre. — Hier a été publié le décret pour la convocation de la constitution des états romains. Le château St-Ange a tiré 101 coups de canon. Le colonel Louis-Marie est nommé lieutenant-général de la garde civique de Rome.

Gênes, 25 Décembre. — Ce matin, jour de Noël, le St-Père a célébré la 2^e messe dans sa chapelle particulière. LL. MM. le roi et la reine, ainsi que la famille royale, y ont assisté et ont communiqué.

S. S. s'est rendue ensuite en grande cérémonie à la cathédrale où elle a été reçue par l'évêque à la tête du clergé. Tout le corps diplomatique y était réuni en grand costume. LL. MM. et la famille royale sont arrivées à 11 heures, après avoir prié dans une chapelle latérale, où se célébrait la messe. Le pape était assisté des cardinaux de S. S. et de S. S. Le souverain pontife s'est rendu de là au palais de S. S. contigu à l'église, puis il est retourné au palais dans le même ordre, et a reçu les témoignages du plus profond respect de la part de la population qui attendait sa bénédiction.

A midi, le corps diplomatique auquel s'était joint M. Creptovich, ambassadeur de Russie à notre cour, s'est présenté pour rendre hommage à S. S.

Le Saint-Père a répondu à ces hommages les plus respectueux et les plus sincères.

« Les vertus que V. S. a déployées dans des circonstances trop connues pour être jamais oubliées, nous sommes heureux d'exprimer dans cette occasion les mêmes sentiments d'admiration et de dévouement, sentiments inaltérables comme les vertus qui les inspirent.

« En souhaitant à V. S. la félicité dont elle est si digne, nous ne sommes que les interprètes de ce que tous les gouvernements; ils pressent tous un vif intérêt au sort du souverain pontife.

« Votre sainteté est trop sainte, pour n'être point protégée par celui qui tient dans sa main puissante le sort des peuples et des rois. »

Le Saint-Père a répondu :

« Les nouvelles démonstrations d'affection et d'intérêt du corps diplomatique pour nous, réveillent en notre cœur de nouveaux sentiments de reconnaissance et de contentement. Vieilles, bien qu'indigne de l'honneur de Dieu, nous célébrons aussi la naissance, toute la force que nous avons déployée dans les jours de l'affliction, nous est venue de lui, et c'est aussi de lui que nous vient la grâce d'aimer nos sujets et fils dans le lieu où nous nous trouvons temporairement, de cet amour que nous avons pour lui lorsque nous résidons dans notre ville de Rome.

« La sainteté et la justice de notre cause fera que Dieu inspirera, nous en sommes certains, de salutaires conseils aux gouvernements que vous représentez, et qui ont obtenu le triomphe qui est en même temps le triomphe de l'ordre et de l'empire catholique, intéressée au plus haut degré à la liberté et à l'indépendance de son chef. »

« Le corps diplomatique est allé présenter ses hommages à LL. MM. le roi et la reine, et finalement il a rendu visite au cardinal doyen Macchi.

« Le conseil communal de Bologne a solennellement adhéré à la protestation du pape. Cette adhésion, dit l'Alba du 31 décembre, amènera sans doute quelque catastrophe. Plusieurs habitants, le peuple tout entier, et bon nombre de citoyens résolus ont décidé de donner une rude leçon aux factieux qui ont osé arranger, au nom de la ville de Bologne, le droit de proclamation sur des principes les plus absurdes.

« Le journal Mercantile du 3 janvier annonce que le gouvernement militaire de Lombardie vient d'ordonner l'expulsion de tout étranger piémontais de cet état. Un négociant génois qui était allé à Milan pour affaires commerciales a reçu l'ordre d'en sortir sous les 24 heures. Il est vrai que, par grâce, on a doublé le délai, mais on lui a dit : C'est avec le canon que nous voulons désormais correspondre avec les Piémontais. A Milan, les troupes ont été envoyées à la frontière comme une heure avant la bataille. On dit que Radetzki a prohibé l'exportation de monnaies autrichiennes de la Lombardie.

Nouvelles d'Allemagne.

« La note autrichienne communiquée au pouvoir central de Vienne, que nous avons fait connaître hier, a été renvoyée à la commission du parlement, chargée d'examiner de l'existence de la question soulevée. Le ministre du pouvoir

central y a ajouté un mémoire assez longuement développé, comme observations à la note autrichienne; voici une courte analyse de ce mémoire, qui n'a pas encore été publié officiellement :

Le ministère, dans son programme soumis à l'assemblée nationale, est parti du principe qu'il était de son devoir de maintenir les relations fédérales avec l'Autriche; aussi n'a-t-il pas cessé un instant d'envisager cet empire comme un état fédéré. La nation allemande veut, sans aucun doute, que les institutions de l'ancienne diète germanique soient changées de manière que les intérêts généraux de la nation allemande soient administrés par un gouvernement collectif avec une représentation nationale, tout en maintenant l'indépendance des Etats séparés, qui seraient gouvernés par leurs souverains. C'est dans ce sens aussi que sont conçus les différents chapitres de la constitution allemande déjà adoptée. Aucun état réellement allemand ne se refusera à faire partie d'une pareille union. Quant à ce qui concerne l'Autriche, le ministère croit que cet empire doit prendre une attitude toute particulière relativement à ses provinces non-allemandes.

Bien que l'Autriche n'ait pas déclaré ouvertement ne pas vouloir faire partie de l'union allemande, le ministère persiste dans son opinion que telle est cependant l'intention de l'Autriche, et ceci ressort clairement, d'abord du programme du ministère soumis à la diète de Kremsier, le 27 novembre dernier, et ensuite de la conduite de l'Autriche à l'égard des ordonnances du pouvoir central et des résolutions prises par l'assemblée nationale. En effet, dans le programme, il est dit que le maintien de l'empire d'Autriche comme état indépendant est une nécessité pour l'Allemagne, une nécessité absolue. Or, un état fédérativement opposé à l'idée d'un état devant former une partie de l'Allemagne confédérée.

Maintenant, l'Autriche vient cependant déclarer qu'elle se réserve de répondre à la question qui lui a été adressée au sujet de la régularisation générale du gouvernement de l'Allemagne, ainsi le ministère n'a pas à contester ce droit de réserve; mais même après les éclaircissements donnés par la note autrichienne, le ministère croit que le résultat justifiera les craintes qu'il avait conçues à cet égard.

Le ministère de l'empire, qui est parti du principe que le règlement du gouvernement de l'Allemagne ne devrait pas faire le sujet de négociations, voit dans la note susmentionnée que cette question ne saurait être résolue autrement que par la voie des négociations. Quelque portée que soit en général le ministère pour la voie des négociations lorsqu'il s'agit de différends entre d'autres états, il croirait devoir s'y opposer dans la question présente; cependant les négociations sont devenues une nécessité avec l'Autriche, tant pour accélérer la régularisation du gouvernement que pour obtenir une déclaration catégorique sur la position vis-à-vis de l'Allemagne des pays autrichiens non-allemands. Pour ce motif le ministère persiste dans son programme, où il demande l'autorisation d'entamer des négociations diplomatiques avec l'Autriche pour arriver à une solution sur tous les points de la question austro-allemande.

— La Gazette des Postes rapportait hier le bruit que la Bavière et le Hanovre avaient déjà déclaré à Londres ne pas vouloir se soumettre à un chef de l'empire, et préférer se mettre à l'exemple de l'Autriche, dans un rapport fédéral international avec le reste de l'Allemagne. Tout ce que nous avons appris depuis lors, dit aujourd'hui le même journal, est de confirmer cette nouvelle.

— Le Moniteur prussien, du 6 janvier, publie les ordonnances royales qui, en exécution des art. 40, 85 et 88 de la constitution, abolissent la justice des tribunaux particuliers, seigneuriaux, municipaux et patrimoniaux, ainsi que les juridictions privilégiées pour les personnes, les biens-fonds et le fief, et organisent la justice civile. La justice sera administrée en première instance par les tribunaux des villes et des arrondissements; en deuxième instance par des cours d'appel, et en dernière instance par la cour d'appel supérieure siégeant à Berlin. Il sera en outre établi, au besoin, des tribunaux de commerce et des fabriques.

Le ressort d'un tribunal d'arrondissement comprendra en moyenne 50,000 habitants (de 40 à 70 milles). La circonscription sera autant que possible, la même que celle des arrondissements administratifs. Les attributions des tribunaux d'arrondissement seront les mêmes que celles des tribunaux belges de première instance.

Les cours d'appel seront provisoirement au nombre de dix-neuf, y compris la cour de Cologne, elles siégeront à Insterbourg, Marienwerder, Bromberg, Posen, Stettin, Kœslin, Grifswald, Francfort-sur-l'Oder, Breslau, Glogau, Ratibor, Naumbourg, Halberstadt, Magdebourg, Munster, Hamm, Paderborn, Arnberg et Ehrenbreitstein. Elles auront à leur tête un premier président et le nombre nécessaire de présidents de chambre et de conseillers.

L'organisation du tribunal supérieur siégera à Berlin, auquel seront rattachées les attributions de la cour de cassation rhénane et de la Haute-Cour secrète, sera réglée par un loi.

Le tarif des frais sera soumis à une révision. Les avocats plaidants près des cours d'appel et de la haute-cour, ne pourront plus exercer simultanément les fonctions de notaires. Les audiences des tribunaux aux différents degrés de juridiction seront publiques, sauf les cas où la cour ordonnerait le huis-clos dans l'intérêt de la moralité publique. Les jugements seront rendus au nom du roi.

Le roi nomme directement les présidents et les juges près des cours et tribunaux; le ministre de la justice, nomme au nom du roi, les référendaires (suppléants) assesseurs, avocats et notaires.

Le journal officiel publie également l'ordonnance qui introduit la procédure publique et orale, et le jury pour les crimes criminels. Peuvent seuls être appelés à siéger comme jurés les individus possédant la qualité de Prussien, âgés de 20 ans, jouissant des droits civils, sachant lire et écrire et domiciliés depuis au moins un an dans la commune.

Ne peuvent être appelés pour siéger au moins 20 ans, d'impêcher, non compris les enfants mariés, ou ceux de parents des ministres, les fonctionnaires judiciaires, les fonctionnaires supérieurs, les militaires en service actif, les ministres d'Etat, les instituteurs élémentaires, les domestiques, les individus âgés de plus de 70 ans.

Situation de la banque de Prusse au 31 décembre 1848.

ACTIF.	
1. Argent monnayé et en barres.	13,810,000 thalers.
2. Billets de caisse et billets de caisse de prêts.	4,023,200 »
3. Portefeuille.	10,837,900 »
4. Avances au lombard.	12,908,200 »
5. Fonds publics et créances diverses.	12,894,200 »
PASSIF.	
6. Billets de banque en circulation.	14,506,800 »
7. Dépôts.	18,515,800 »
8. Prêts de l'Etat en billets de caisses.	1,100,000 »
9. Propriétés des caisses publiques des instituts et des particuliers.	7,101,300 »

On a contrefait des billets de la caisse de prêts de 1 et 5 thalers. La direction de cette caisse offre une récompense de 300 thalers à quiconque mettra sur la trace des contrefacteurs, et ajoute que cette récompense sera portée à 500 thalers si ces indications font découvrir les planches servant à fabriquer ces faux billets.

— La Gazette de Vienne publie, dans son dernier numéro, une proclamation du gouvernement de Vienne d'où il résulte clairement que les autorités sont loin d'être rassurées sur l'état de tranquillité de la capitale. La commission d'enquête centrale a publié l'avis suivant :

« Malgré les avertissements réitérés et les exemples même les plus effrayants, on n'a pas réussi jusqu'ici à assurer l'ordre d'une manière ferme et durable; il a fallu, au contraire, prendre des mesures plus rigoureuses contre ces instigateurs qui bravent toute autorité et soulent aux pieds toutes les lois. Mais comme l'expérience a prouvé que la plus grande partie des habitants de Vienne a été égarée par des émissaires étrangers et portés par eux à des actes dont auparavant on n'aurait jamais cru susceptibles les bons Vénitiens, il est ordonné par la présente de renvoyer de Vienne tous les étrangers qui ne pourront pas justifier, complètement de leur position sociale et politique et de la nécessité de leur séjour. Ceux qui s'agiraient de contrevvenir de nouveau à cette disposition et qui ne seront pas munis de la carte de séjour, à délivrer par les autorités compétentes, ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes, si on agit contre eux avec une extrême sévérité. »

Nouvelles d'Angleterre.

Londres, 8 Janvier. — Le Times, en annonçant le départ du chevalier Bunsen, ministre de Prusse, pour Berlin, dit qu'il va prendre part à des conférences relatives à la question des duchés danois et recevoir de nouvelles instructions de son gouvernement sur cette affaire. Le Times ajoute que le chevalier Bunsen sera de retour dans une quinzaine de jours, et que son retour sera le signal de la prompt solution de cette querelle qui a fatigué si longtemps la patience de l'Europe.

L'indisposition qu'a eue ces jours-ci le duc de Wellington n'a pas été de nature à donner la moindre inquiétude.

Le Times publie un article pour conseiller au gouvernement de nommer au poste de premier lord de l'amirauté le marquis de Normanby, et en tout cas de bien se garder d'appeler à ce poste lord Minto dont l'administration sous le cabinet de lord Melbourne a été signalée par de nombreux actes de nepotisme.

Le Globe, journal ministériel, répondant aux articles du Times sur l'annexion de la politique anglaise dans les affaires de Sicile, déclare que c'est méconnaître complètement les intérêts de cette politique que de prétendre que l'Angleterre doit rester complètement étrangère aux différends entre Naples et la Sicile.

La Gazette des Services-Unis annonce que l'amirauté a décidé de former une réserve de bâtiments à vapeur à Devonport comme il en existe une à Portsmouth, et que dans quelques mois il y aura dans cette réserve de bâtiments à vapeur de frégates et de corvettes.

Nouvelles d'Espagne.

Madrid, 2 Janvier. — Le budget des finances n'est pas encore présenté; il le sera avant la fin de la semaine.

Des interpellations au sujet de la Catalogne ont été adressées aujourd'hui au ministère, au commencement de la séance de la chambre des députés. La ministre de l'intérieur a ajourné sa réponse après la clôture de la discussion de l'adresse. Ainsi la question d'urgence se trouve écartée.

Il a été donné lecture à la chambre d'une proposition signée par M. Mendizabal et d'autres députés, qui demandent le dépôt sur le bureau de la chambre, de la liste des personnes arrêtées ou déportées dans l'intervalle de la dernière à la présente session des cortes. Le ministère a déclaré ne voir aucun inconvénient à la production de cette liste. Au départ du courrier, M. Moreno prenait la parole contre le projet d'adresse. M. Mon se chargeait d'y répondre; les observations de M. Moreno devant être surtout relatives aux finances.

On parle, dans quelques cercles, de projets qui auraient les carlistes, de tenter un mouvement du côté de la Navarre. Le gouvernement a dirigé vers la frontière, près de Vera, quelques bataillons, et il est probable que la présence de ces forces suffira pour réprimer ou prévenir toute tentative factieuse.

Le bruit a couru que par suite de quelques mésintelligence entre le général Concha et des officiers supérieurs de son armée en Catalogne, il sera pourvu bientôt au remplacement de ces derniers. Cette nouvelle est loin d'être officielle.

Burgos, 2 Janvier. — Il est arrivé aujourd'hui ici 53 blessés chrétiens, plus un commandant blessé aussi. Ils avaient été eux à prisonniers, dont l'un, couvert de blessures, est mort peu d'instants après son entrée à l'hôpital. Les trois autres ont été mis en capella pour être fusillés demain matin. Ces blessés proviennent d'une action qui vient d'avoir lieu dans les environs de Lerma, entre les troupes de la reine et un nouveau chef, nommé El Tambor, qui a levé l'étendard de l'insurrection. Nous ne connaissons pas encore les détails de cette rencontre.

Nouvelles de France.

Paris, 8 Janvier. — Les interpellations de M. Bauve ont amené peu de monde aujourd'hui à l'assemblée nationale. On commence à être blasé sur ces incidents, et on se hâte de rentrer avant même qu'ils soient vidés. Les articles de prescription ont été dressés par les soins de la justice, contre les coupables qui venaient journellement chercher au palais législatif, les informations des bruits politiques ou l'occasion d'en rapporter. A ces les salles d'attente journalières elles occupent des diables meuble nous sommes perdus.

Malgré la petite quantité d'élus qui ont pu pénétrer dans la salle des Pas-Perdus, les nouvelles et les questions vont leur train, la commission est l'objet de toutes les conversations.

Le point vers lequel se dirigent toutes les conjonctures. L'opinion généralement répandue est que la nomination du vice-président de la République va amener nécessairement la dissolution du cabinet actuel.

M. O'Hon Barrot, qui ne se fait pas illusion sur les sympathies que possède le ministère dans l'Assemblée nationale, a dit, on l'intention de se retirer des affaires dans un laps de temps très-court, afin de pouvoir être présenté par le président de la République sur la liste des trois noms parmi lesquels l'Assemblée aura à choisir le vice-président de la République.

On ajoute à ceci que Louis-Napoléon Bonaparte, fatigué des dissentiments qui existent entre lui et son cabinet, aspire ardemment à un changement de ministère. Le président aurait posé à M. Thiers cet ultimatum, ou son entrée aux affaires avec les premiers sujets de la rue de Poitiers, à l'exclusion des doublures, ou la création d'un cabinet républicain choisi parmi les hommes marquants qu'a mis au jour la révolution de février.

L'Assemblée Nationale disait hier que les montagnards essayaient de persuader au président qu'il est entouré de conspirateurs qui le trahiront, et qu'ils avaient l'espérance et la prétention de déterminer le chef de l'Etat à prendre dans leurs rangs un nouveau ministère.

Nous trouvons aujourd'hui dans une feuille hebdomadaire, fondée par les jacobins de l'Assemblée nationale, une nouvelle preuve de cette double affirmation.

On lit dans le journal du dimanche, qui s'intitule Feuille du peuple, l'indiscretion suivante, qui est signée par un montagnard par sang, M. Babaud-Larivière :

Que M. Louis Bonaparte persiste à le penser, il ne peut avoir de force qu'en s'appuyant sur le parti républicain : avec un ministère pris dans la majorité de l'Assemblée, avec la ferme volonté de constituer la République démocratique, il restera à la hauteur de sa mission et digne des suffrages qui l'ont porté à la présidence.

En se confiant au contraire aux hommes de la réaction, à ceux qui persécutent jusqu'à son nom le trône monarchique, il serait à coup sûr trahi et risquerait de compromettre la République qu'il a l'honneur de présider.

L. BABAUD-LARIVIERE, représentant du peuple.

Après avoir reproduit les lignes qui précèdent l'Assemblée nationale fait les réflexions suivantes :

Tout ce qui n'est pas montagnard appartient à la réaction. En parlant du parti républicain, l'auteur veut aussi désigner la Montagne.

Pour nous, nous répondrons à M. Babaud Larivière : Le président ne peut rester à la hauteur de sa mission, il ne peut se montrer digne des suffrages qui l'ont porté à la présidence, qu'en s'éloignant ouvertement et à jamais des jacobins de la Montagne, et qu'en demeurant fidèle au grand parti modéré, qui s'est exprimé d'une façon si éclatante.

La France a manifesté une profonde antipathie pour les révolutionnaires qui l'ont si gravement compromise. Elle a sévèrement puni tous les hommes qui se sont alliés avec eux. En pactisant avec ces éternels démolisseurs on est certain de se perdre aux yeux du pays. Il faut l'espérer, qu'elles ne soient leurs intrigues, leurs manœuvres, leurs promesses, le président ne tombera point dans les pièges grossiers qu'ils essaient de lui tendre.

Les montagnards croient trop facilement ce qu'ils répètent, ils ont trop de confiance dans le résultat de leurs manœuvres.

Si quelque jour leur désir devait être réalisé, si quelque jour ils réussissaient à devenir des alliés du nouveau pouvoir, ce serait alors le commencement d'une crise et serait le premier pas d'une chute et la France ne manquera pas à se chercher elle-même.

Un incident assez grave a signalé la séance du 12 hérau, réuni pour approuver son commissaire devant l'Assemblée nationale l'élaboration du projet de loi organique de l'enseignement.

M. Berjot a présenté des considérations contre l'inopportunité de la formation d'une commission pour la loi d'enseignement et a développé une opinion favorable à la liberté complète, la terminant en déclarant que, dans son opinion, le pays n'accepterait pas avec une entière confiance une loi sur l'enseignement faite par l'Assemblée nationale, et qu'il hâterait de ses vœux le terme de ses travaux.

M. Delaporte croit au contraire que l'Assemblée jouit de la confiance entière du pays, et qu'il est de son devoir et de l'intérêt public qu'elle fasse la loi d'enseignement et toutes les lois organiques.

M. Achille Fould, demandant alors la parole, s'est exprimé en ces termes :

Dans l'état actuel des esprits, et lorsque la pensée de tous est que l'Assemblée ne pourra avoir le temps ni de préparer ni de discuter la loi sur l'enseignement, la nomination d'une commission est sans doute dans le droit de l'Assemblée, mais elle l'est par un acte politique, et on doit craindre qu'elle ne semble être un défi à l'opinion.

Vous n'ignorez pas les manifestations qui se produisent sur tous les points du pays pour inviter l'Assemblée à bâter le terme de ses travaux, je puis et je dois vous parler de l'opinion de Paris, dont je sais dans cette enceinte la dernière expression.

Constamment en contact avec le corps électoral de la Seine, je commence par déclarer que le sentiment qui anime la population à l'égard de l'Assemblée est aussi étranger à l'ingratitude qu'à la défiance ; mais, aux yeux du plus grand nombre, le mandat de l'Assemblée est épuisé, et la prolongation de son existence semble un obstacle au rétablissement de la confiance.

Comme je partage cette opinion et que je regarde la dissolution la plus prochaine comme devant contribuer à la reprise du travail et des affaires, je ne veux concourir à aucun acte qui en éloignerait le moment. C'est pour cela que je m'abstiendrai de prendre part au scrutin dont le bureau s'occupe actuellement.

Ces paroles, fréquemment et violemment interrompues par une partie du bureau, et notamment par MM. Durieu et Clément Thomas, qui demandaient que la parole fût retirée à M. Ach. Fould, ont soulevé un violent orage dans le 12^e bureau.

M. Clément Thomas a protesté contre l'opinion émise par M. A. Fould, et a soutenu qu'elle était celle de la minorité, et que les manifestations dont parlait l'honorable membre étaient produites par une agitation factice.

M. A. Fould, reprenant alors, a dit à M. Clément Thomas qu'il avait la conviction d'exprimer la pensée de la majorité du peuple, et qu'il en appelait aux élections générales pour constater de quel côté se trouvait la vérité.

Correspondance particulière. — Paris, 7 Janvier. — Il n'est question depuis quelques jours que de la tendance du président à abandonner le parti modéré pour se rallier à la gauche de l'Assemblée nationale, qui dispose en ce moment de la majorité. S'il faut en croire le Constitutionnel et le Journal des Débats, le président serait bien décidé à maintenir le ministère actuel, et ce dernier journal, ajoute même qu'il se propose de réorganiser prochainement tous les membres du ministère et de manifester publiquement le bon accord, qui n'a pas cessé de subsister entre lui et les membres du cabinet.

Nous disons que dans l'harmonie qui existe entre le ministère et le président, il y a un certain nombre de jours, des bruits ont couru dans les salons de Paris que le cabinet a été au point d'être remplacé. Voici à ce sujet quelques renseignements que nous tenons de bonne source. M. le général Changarnier a offert un banquet à M. le président de la République et il y avait invité MM. Molé, Thiers, Bugeaud et tous les principaux chefs du parti modéré. Au milieu du repas la question relative à la fausse position du ministère ayant été soulevée, on

trouva de la part de M. le président une attitude qui ne permettait pas de croire qu'il se rendait compte de son appui ; sans doute répondit Louis-Napoléon, si de mon côté je puis compter sur lui, et si les chefs de ce parti se présentent hardiment sur la brèche au lieu de faire remplacer par des comparses et des doublures. Ce mot de doublures a paru choquer vivement ceux des convives qui faisaient partie du cabinet, et une rupture complète fut sur le point d'éclater le jour même. Cependant on parvint à contenir les mécontents, et les mêmes personnages furent invités quelques jours après au banquet que Louis-Napoléon rendait à M. le général Changarnier. La discussion fut alors reprise, et le président crut devoir s'expliquer plus catégoriquement que la première fois. Il se plaignait d'abord d'on laissait les hommes les plus distingués du parti modéré, et dit hautement qu'il se verrait probablement forcé de prendre un point d'appui dans le parti opposé qui avait pour le moment la majorité dans l'Assemblée nationale. M. A. Marrast a eu connaissance de ce qui s'était passé au banquet de l'Elysée-National, et c'est sans doute ce qui l'a décidé à faire une demande auprès du président de la République. Mais Louis-Napoléon n'était pas encore décidé à rompre avec les hommes qui l'avaient porté à la présidence, et cette entrevue n'a eu aucun mauvais résultat. Il faut avouer cependant que ce qui s'est passé ne manque pas de gravité. Car la majorité de l'Assemblée nationale, voyant que le président hésite à conserver un ministère impuissant, verra peut-être dans ce fait un mauvais motif pour prolonger l'existence de la chambre, dans l'espoir de faire tomber le pouvoir entre les mains des républicains de la veille. Quant à M. Thiers et Molé, on peut être bien certain qu'ils ne se chargeront pas d'un ministère tant que l'Assemblée nationale ne sera pas dissoute. Ils s'en vont bien qu'ils rencontreraient dans l'Assemblée une opposition plus vive encore que le cabinet formé de leurs doublures.

M. Nicolo Tommasco, chargé d'affaires du gouvernement de Venise à Paris, se rend de nouveau en Italie, appelé, dit-on, à d'autres fonctions. Il est remplacé à Paris par M. l'avocat Pasiuni, déjà chargé par le gouvernement de Venise de le représenter aux conférences de Bruxelles ; M. Tafoli, ci-devant membre du gouvernement provisoire de Venise, lui est adjoint pour l'expédition des affaires.

M. Ricci, ambassadeur de Sardaigne près de la République, rappelé à Turin, où il doit, dit-on, faire partie d'un nouveau cabinet, est remplacé à Paris par M. Areso, de Milan, dont les services étaient acquis au roi Charles-Albert dès le mois de mars dernier.

Le président de la République a donné un grand dîner à l'Elysée-National. On remarquait parmi les invités, M. Odilon Barrot, président du conseil, MM. les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, M. Molé, M. Thiers et le général de Grammont, ex-colonel du 8^e hussards.

Depuis quelques jours la banque de France, qui faisait précédemment tous ses paiements en billets, a commencé à donner du numéraire.

On parle d'une grande fête que lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre, va offrir à M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française.

Un employé supérieur de l'administration des postes de Belgique vient d'arriver à Paris, afin d'ouvrir des négociations pour conclure une nouvelle convention postale, destinée à remplacer celle du 3 novembre 1847. Il est probable que des négociations du même genre seront entamées avec l'Angleterre et les Etats de l'Allemagne.

VIE DE FRANKLIN A L'USAGE DE TOUT LE MONDE, PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER. Enseignement qu'offre la vie de Franklin.

« Ne dans l'indigence et dans l'obscurité, dit Franklin, qu'un homme de mémoires, et ayant passé mes premières années, je me suis élevé dans le monde à un état d'opulence et j'y ai acquis quelque célébrité. La fortune, ayant continué à me favoriser, même à une époque de ma vie, déjà avancée, mes descendants seront peut-être charmés de connaître les moyens que j'ai employés pour cela, et qui grâce à la Providence, m'ont si bien réussi ; et ils peuvent servir de leçon utile à ceux d'entre eux qui, se trouvant dans des circonstances semblables, croiraient devoir les imiter. »

Ce que Franklin a adressé à ses enfants peut être utile à tout le monde. Sa vie est un modèle à suivre. Chacun peut y apprendre quelque chose, le pauvre comme le riche, l'ignorant comme le savant, le simple citoyen comme l'homme d'Etat. Elle offre surtout des enseignements et des espérances à ceux qui, nés dans une humble condition, sans appui et sans fortune, sentent en eux le désir d'améliorer leur sort, et cherchent les moyens de se distinguer parmi leurs semblables. Ils verront comment le fils d'un pauvre artisan, ayant lui-même travaillé longtemps de ses mains pour vivre, est parvenu à la richesse à force de labeur, de prudence et d'économie ; comment il a formé tout seul son esprit aux connaissances les plus avancées de son temps, et plié son âme à la vertu par des soins et avec un art qu'il a voulu enseigner aux autres ; comment il a fait servir sa science inventive et son honnêteté respectée aux progrès du genre humain et au bonheur de sa patrie.

Peu de carrières ont été aussi pleinement, aussi vertueusement, aussi glorieusement remplies que celle de ce fils d'un teinturier de Boston, qui commença par couler du suif dans des moules de chandelles, se fit ensuite imprimeur, rédigea les premiers journaux américains, fonda les premières manufactures de papier dans des colonies dont il accrut la civilisation matérielle et les lumières, découvrit l'identité du fluide électrique et de la foudre ; devint membre de l'Académie des sciences de Paris et de presque tous les corps savants de l'Europe ; fut appelé de la métropole le tourgeur agent des colonies soumisses, auprès de la France et de l'Espagne, le négociateur heureux des colonies insurgées, et se plaça à côté de Georges Washington, comme fondateur de leur indépendance ; enfin, après avoir fait le bien pendant quatre-vingt-quatre ans, mourut environné des respects des deux mondes comme un sage qui avait étendu la connaissance des lois de l'Univers, comme un grand homme qui avait contribué à l'affranchissement et à la prospérité de sa patrie, et mérita non-seulement que l'Amérique tout entière portât son deuil, mais que l'Assemblée constituante de France s'y associât par un décret public.

Sans doute, il ne sera pas facile à ceux qui connaîtront le mieux Franklin, de l'égaliser. Le génie ne s'imité pas, et il faut avoir reçu de la nature les plus beaux dons de l'esprit et les plus fortes qualités de caractère pour diriger ses semblables, et influencer considérablement sur les destinées de son pays. Mais si Franklin a été un homme de génie, il a été aussi un homme de bon sens ; s'il a été un homme vertueux, il a été aussi un homme honnête ; s'il a été un homme d'Etat glorieux, il a été aussi un homme dévoué. C'est par ce côté du bon sens, de l'honnêteté, du dévouement, qu'il peut apprendre à tous ceux qui lisent sa vie, et se servir de son intelligence que Dieu leur a donnée, pour éviter les égarements des passions, et des bons sentiments que Dieu a déposés dans leur âme, pour combattre les passions et les vices qui rendent malheureux et pauvres. Les bienfaits du travail, les heureux fruits de l'économie, la salutaire habitude d'une réflexion sage qui précède et dirige toujours la conduite, le désir louable de faire du bien aux hommes, et par là de se préparer la plus douce des satisfactions et la plus utile des récompenses.

phases, le contentement de soi et la bonne opinion des autres ; voilà ce que chacun peut puiser dans cette lecture.

Mais il y a aussi dans la vie de Franklin, de belles leçons pour ces natures fortes et généreuses qui doivent s'élever au-dessus des destinées communes. Ce n'est point sans difficulté qu'il a cultivé son génie, sans effort qu'il s'est formé à la vertu, sans un travail opiniâtre qu'il a été utile à son pays et au monde. Il mérite d'être pris pour guide par ces privilégiés de la Providence, par ces nobles serviteurs de l'humanité qu'on appelle les grands hommes. C'est par eux que le genre humain marche de plus en plus à la science et au bonheur. L'inégalité qui les sépare des autres hommes et que les autres hommes seraient tentés d'abord de maudire, ils en combient promptement l'intervalle par le don de leurs idées, par le bienfait de leurs découvertes, par l'énergie seconde de leurs impulsions. Ils élèvent peu à peu jusqu'à leur niveau, ceux qui n'auraient jamais pu y arriver tout seuls. Ils les font participer ainsi aux avantages de leur bienfaisante inégalité qui se transforme bientôt pour tous en égalité d'un ordre supérieur. En effet, au bout de quelques générations, ce qui était le génie d'un homme, devient le bon sens du genre humain, et une nouveauté hardie se change en usage universel. Les sages et les habiles des divers siècles ajoutent sans cesse à ce trésor commun où puise l'humanité, qui sans eux serait restée dans sa pauvreté primitive, c'est-à-dire dans son ignorance et dans sa faiblesse. Poussons donc à la vraie science, car il n'y a pas de vérité qui, en détruisant une misère, ne tne un vice. Honorons les hommes supérieurs, et proposons-les en imitation, car c'est en préparant de semblables, et jamais le monde n'en a eu un besoin plus grand.

(La suite prochainement.)

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.
Jeudi 11 Janvier 1849. (Représentation n° 88.)
LE BRASSEUR DE PRESTON,
opéra-comique en trois actes, paroles de MM. de Leuven et Brunswick, musique de M. Adam.
Précédé de :
L'ARTICLE 213,
vaudeville en un acte, par MM. Dennery et G. Lemoind.
On commencera à 7 heures précises.
Samedi 13, la première représentation de la reprise de ROBERT BRUCE, grand-opéra en trois actes et six tableaux, paroles de MM. A. Royer et G. Vaéz, musique de Rossini.

FONDS PUBLICS ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, MARDI 9 JANVIER. — La tendance générale du marché en ce qui concerne les fonds hollandais, était très favorable aujourd'hui. Différents acheteurs se sont présentés en intégrales et en 4 p.c. En fonds étrangers, ceux de la Russie, de l'Autriche, de l'Espagne et du Portugal étaient particulièrement recherchés.

ROTTERDAM, MARDI 9 JANVIER. — Les fonds hollandais étaient généralement plus fermes sans avoir donné lieu à des opérations importantes, les fonds belges n'ont pas varié. Les espagnols étaient plus demandés, surtout le 3 p. c. int. esp. dont le cours s'est amélioré de plus de 1/4 p. c. Les mexicains étaient recherchés à leur cours d'hier.

PARIS, LUNDI 8 JANVIER. — Les dispositions à la hausse, ou du moins à une reprise, qui s'étaient manifestées samedi, à la clôture du parquet, ne sont pas maintenues aujourd'hui, bien qu'hier, au passage de l'Opéra, le 5 p. c. soit resté en hausse de 30 c. sur le cours de la veille, à 75-40. Aujourd'hui, on remarquait à l'ouverture du parquet, la même pesanteur qui affecte, depuis quelques jours, les fonds publics, la même langueur dans les affaires, et le manque absolu d'acheteurs sérieux ; aussi la rente et la plupart des autres valeurs présentent-elles une nouvelle dépréciation. L'opinion émise dans plusieurs réunions de représentants, tenues dans celle du Palais-National, que l'Assemblée devait voter toutes les lois organiques avant de se séparer, paraît avoir déterminé les vendeurs à empêcher l'élévation des cours, et notamment de l'Italie, contribuant aussi au dégoût des acheteurs qui semblent s'être emparés des spéculateurs à la hausse.

LONDRES, LUNDI 8 JANVIER. — Les nouvelles commerciales reçues aujourd'hui du Brésil par le *Crane Packet*, sont d'un caractère plus satisfaisant ; toutefois on fait remarquer qu'au long temps que les affaires politiques ne se seront pas régularisées en Europe, il ne faut pas s'attendre à une amélioration générale.

Les fonds anglais ont été un peu plus faibles aujourd'hui à l'ouverture, mais ils ont fini plus fermes. Les consolidés ont ouvert à 103 1/2 et fermé à 103 1/2. Les 3 p. c. ont ouvert à 77 1/2 et fermé à 77 1/2. Les 4 1/2 p. c. ont ouvert à 114 1/2 et fermé à 114 1/2. Les 5 p. c. ont ouvert à 118 1/2 et fermé à 118 1/2. Les 3 p. c. ont ouvert à 114 1/2 et fermé à 114 1/2. Les 4 1/2 p. c. ont ouvert à 118 1/2 et fermé à 118 1/2. Les 5 p. c. ont ouvert à 118 1/2 et fermé à 118 1/2.

BOURSE DE PARIS DU 8 JANVIER.		
3 p. c. au compt.	45 60	Belg. 3 p. 1838
» fin cour.	45 60	» 2 1/2 1845
Emprunt 1847	74 50	Société génér.
» fin cour.	74 25	Esp. dette act.
5 p. c. au compt.	74 65	» différée...
» fin cour.	74 75	» nouv. 3 p.
Banq. de France	1660	» dette int.
Cass. G. 1000		» 5 p. c.
Holl. 2 1/2 p. c.	50 1/2	Rome Emprunt
Belg. 5 p. 1840	86 1/2	» 5 p. c.
» 5 p. 1842	86 1/2	

BOURSE DE LONDRES DU 8 JANVIER.		
Cons. Compt.	89 1/2	Péruviens...
De en liquidat.		3 p. c. port...
Belges...	74 7/8	A. p. c. de 1841...
Hollandaise 1 p. c.	76 7/8	Brahiliens...
Dito 2 1/2 p. c.	43 1/2	Dette act. esp. 5 1/2, 1 1/2
		Dito 3 p. c. 27 1/2

BOURSE D'AMSTERDAM, MERCREDI 10 JANVIER.		
COURS DE CLÔTURE A 5 HEURES.		
PAYS-BAS. — Dette active...		
ESPAGNE — Ardoins de L. 510...		
RUSSIE — Emprunt Hope 1788 & 1818...		
AUTRICHE — Obligat. Métalliques...		
PEROU — ...		

A LA HAYE, chez C. van der Meer, Spui N° 75b